

Projet de SESSAD TED pro. 12-20 ans en Yvelines



Le contexte

Grâce aux progrès de la scolarisation et des accompagnements psycho éducatifs désormais recommandés par la Haute Autorité de Santé, les Yvelines ont donné la possibilité à des enfants porteurs d'autisme de devenir des adolescents moins dépendants, pour qui un avenir digne et des activités préprofessionnelles ouvertes sur le monde ordinaire, sont envisageables.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances affirme le droit à l'éducation et à la scolarisation des personnes handicapées, autant que possible au sein d'établissements scolaires ordinaires.

Début 2014, la France a été condamnée pour la 5ème fois par le Conseil de l'Europe pour son faible taux de scolarisation des enfants autistes. Seulement 20% des jeunes autistes y sont scolarisés. C'est 4 fois moins que chez nos voisins européens.

Parmi ces 20%, 38% sont des enfants de maternelle, 40% des enfants de primaire. Seulement 19% sont des jeunes scolarisés en collège et 4% en lycée professionnel ou général (enquête DGESCO 2011-2012).

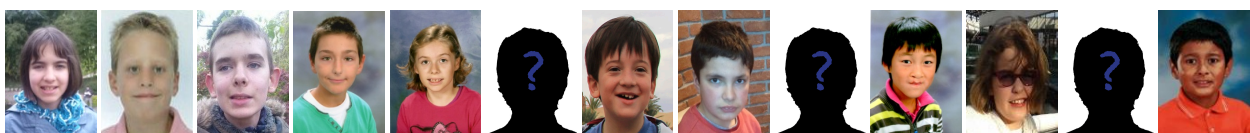
Un projet citoyen qui répond aux attentes des familles

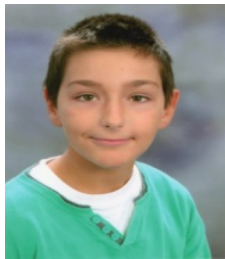
Pourtant les jeunes sont bien là et des familles proactives ont mis en place des suivis à domicile en complément d'une scolarisation souvent à temps partiel ou ont bénéficié d'un accompagnement SESSAD renforcé. Cette solution d'attente a permis à ces préadolescents et adolescents du 78, souffrant de Troubles du Spectre Autistique (TSA) de bénéficier d'une éducation structurée telle que la recommande la HAS et l'ANESM ⁽¹⁾. Aujourd'hui ils sont capables de poursuivre une scolarisation mais surtout d'apprendre un métier. La solution mise en place par leurs familles atteint sa limite : on n'apprend pas un métier à la maison.

Le projet que nous proposons s'appuie sur des capacités et des compétences réelles chez ces jeunes, dont le handicap lourd a été partiellement compensé. C'est précisément parce qu'ils incarnent cette génération pionnière d'enfants ayant eu un accompagnement ABA, Teacch, Pecs, Makaton... que nous devons les soutenir. Il est possible de les maintenir dans une logique d'intégration et surtout de participation sociale. L'alternative, inacceptable pour leurs familles, étant l'orientation vers un établissement spécialisé, souvent fermé.

Ce projet, innovant soutient les orientations du Plan Autisme 3 : il s'agit de créer un SESSAD qui aurait pour association gestionnaire [XXXX], dont la qualité d'accompagnement des enfants et adolescents avec autisme est reconnue. Dans un souci de cohérence pour les jeunes, ce SESSAD doit pouvoir intervenir sur tous les lieux de vie des jeunes (lycée professionnel, entreprise, domicile...). Il est donc également nécessaire de proposer les filières de scolarisation associées.

(1) *Autisme et Troubles Envahissants du Développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent – Recommandations de Mars 2012*





Projet de SESSAD TED pro. 12-20 ans en Yvelines



De nombreux bénéficiaires

Pour les jeunes : proposer aux jeunes autistes avec retard cognitif une scolarisation et un cursus de professionnalisation adaptés. Préparer leur insertion dans la société à l'âge adulte.

Pour leur famille : offrir un véritable avenir pour leur jeune, et les décharger d'un bricolage permanent à l'issue incertaine pour pallier l'absence de dispositif adapté financé par l'Etat.

Pour l'Education nationale : permettre aux établissements et aux enseignants d'accueillir ces jeunes aux besoins spécifiques dans de bonnes conditions en ayant le soutien de professionnels spécialisés.

Pour les élus : être moteurs dans l'inclusion de jeunes handicapés dans la société, dans le respect des bonnes pratiques, avec un coût au minimum 2 fois moins élevé qu'une structure médico-éducative.

Pour l'ensemble de la société : cesser l'exclusion des personnes autistes et s'appuyer sur leurs capacités et centres d'intérêt pour les inclure dans la vie des communes. Sachant que les jeunes pressentis pour un accueil dans ce SESSAD auront reçu une éducation structurée au préalable.

Que nous faut-il ?

- Des classes ULIS TED en Collèges et en Lycées Professionnels pour assurer la partie scolarisation de nos jeunes, si possible à proximité d'établissements comportant des plateaux techniques de SEGPA pour assurer des ateliers professionnels. (Responsabilité Education Nationale- Rectorat- Académie)
- Un SESSAD Psycho-éducatif spécialisé Autisme pour accompagner les jeunes sur tous leurs lieux de vie et travailler plus spécifiquement la gestion du comportement, l'éducation à l'autonomie et l'adaptation du poste de travail pour une professionnalisation. (Responsabilité ARS avec gestion d'une association reconnue pour ses approches éducatives de l'autisme.)

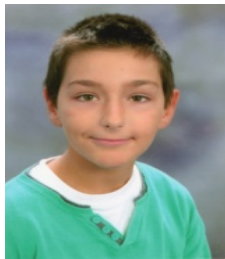
L'ouverture d'un SESSAD à très court terme est indispensable pour les éduquer à l'autonomie et à l'apprentissage d'un métier. Le département du 78 peut être innovant et précurseur sur ce projet !

En partenariat avec [XXXX], une association de gestion d'établissements pour enfants et adolescents atteints d'autisme, notre collectif de parents a jeté les bases d'un projet adapté aux besoins du département dont les principaux atouts sont :

- compatible avec les orientations du 3^{ème} Plan Autisme
- rapide à mettre en œuvre pour répondre à des situations sans solutions,
- permet une scolarisation avec un accompagnement formé aux meilleures approches,
- prépare à une insertion professionnelle, et à une vie adulte moins dépendante,
- couvre un territoire significatif sans aggraver les problèmes de transport des adolescents,
- module l'accompagnement selon les besoins de l'adolescent, et s'adapte à leurs motivations et capacités...

Malgré toute l'énergie déployée par les parents, les projets avancent moins vite que ne grandissent les enfants : le temps est compté pour les jeunes ! Ne les sacrifions pas !





Projet de SESSAD TED pro. 12-20 ans en Yvelines



Les jeunes avec autisme ont aussi un avenir.
Construisons-le !

GLOSSAIRE

TED : Troubles Envahissants du Développement

Terme générique englobant les différentes formes de troubles du spectre autistique dont l'autisme

DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique éducative et pédagogique et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

Composé de personnels du secteur médico-social (psychiatres, psychologues, éducateurs, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes...) un SESSAD accompagne des personnes porteuses de handicap sur leurs différents lieux de vie afin de favoriser leur inclusion.

ULIS TED : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire pour jeunes avec TED

Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré
L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) est un dispositif au sein d'un collège, d'un lycée général et technologique ou d'un lycée professionnel et son projet est inscrit dans le projet d'établissement. Elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

ARS : Agence Régionale de Santé

L'ARS regroupe en une seule entité plusieurs organismes chargés des politiques de santé dans les régions et les départements: directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS), agences régionales de l'hospitalisation (ARH), groupements régionaux de santé publique (GRSP), Unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), missions régionales de santé (MRS) et volet hospitalier de l'assurance maladie, composé d'une partie du personnel des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), du régime social des indépendants (RSI), de la Mutualité sociale agricole (MSA), des directions régionales du service médical (DRSM).

HAS : Haute Autorité de Santé

La HAS est une autorité publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité.

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

Les missions de l'Anesm sont directement issues des obligations faites aux Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux qui sont tenus de mettre en place une évaluation en continu de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. Les évaluations se conduisent notamment au regard des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques validées ou élaborées par l'Agence.

ABA : Applied Behavior Analysis (Analyse Appliquée du Comportement).

L'ABA ou analyse appliquée du comportement utilise des principes scientifiques pour prendre en charge de multiples troubles tels que les troubles du comportement, du développement, des apprentissages, du sommeil des interactions sociales,... L'ABA a pour objectif la modification du comportement, elle définit un ensemble de procédures individualisées qui permettent, notamment, à un enfant d'apprendre des comportements et compétences qui l'amèneront à une meilleure adaptation à son environnement.

TEACCH : Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children.

Programme cadre éducatif pour les enfants TED. Approche empirique fondée sur la structuration de l'environnement.

PECS : Picture Exchange Communication System

Procédé de communication par échange d'images destiné à développer les capacités de communication des enfants non-verbaux.

MAKATON : Programme d'aide à la communication associant les signes, la parole et les pictogrammes

